

Compte-rendu de la réunion publique sur la modification du SCoT

***Lagnieu – Salle polyvalente
29 novembre 2021***

Accueil et introduction

La réunion publique s'est déroulée dans la salle polyvalente de la mairie de Lagnieu (01150) et a débuté à 18h40. 53 personnes étaient présentes.

- **Présentation du déroulé par Nalisse – animatrice de la réunion**

L'agence Nalisse chargée d'animer les échanges de manière neutre se présente. Deux animatrices animent la réunion et ont la charge du compte rendu. L'animatrice de la réunion présente l'objectif de la réunion qui réunit les participants pour une concertation préalable à la modification du SCoT. Elle souligne la présence d'EDF à la réunion pour donner suite à la demande des responsables du SCoT. Elle laisse ensuite la parole à M. le Maire de Lagnieu.

- **Accueil par M. le Maire de Lagnieu**

M. Moingeon, Maire de la commune de Lagnieu souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants présents. Cette modification tend notamment à satisfaire le développement du mix énergétique décarbonée et à créer les conditions d'accueil pour construire deux unités EPR tout près du site du Bugey. Il remercie M. le Maire de Loyettes pour sa présence et laisse ensuite la parole à M. le Président – BUCOPA.

- **Présentation de la tribune**

Chaque personne siégeant à la tribune se présente :

- **M. Nanchi**, président du SCoT Bugey Côtière - Plaine de l'Ain
- **M. Eyl-Mazzega**, directeur du département climat et énergie à l'IFRI (Institut français des recherches internationales)
- **M. Prémillieu**, chef de projet SCoT
- **Mme Bisson**, directrice de l'agence E.A.U en charge de la rédaction de la modification du SCoT
- **M. Soleilhac**, avocat spécialisé en droit de l'urbanisme et de l'environnement sollicité pour sécuriser la modification du SCoT

- **Introduction par M. le Président**

M. le Président souhaite tout d'abord remercier M. le Maire de Lagnieu d'accueillir cette première réunion de concertation publique préalable à la modification du SCoT sur la commune. Il remercie également les élus membres du SCoT ou les communes adhérentes au SCOT et l'ensemble des personnes présentes.

Il restitue ensuite les éléments de contexte sur le SCoT, ce schéma de cohérence territoriale est un document de planification créé par la loi de solidarité et renouvellement urbains (SRU) en décembre 2000.

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les choix d'organisation de l'espace et d'urbanisme notamment en lien avec les mobilités, l'environnement, l'habitat, l'aménagement commercial, l'énergie et le climat.

Le SCoT est un document intermédiaire entre les schémas d'aménagements de planification supérieurs (SAGE, SDAGE, SRCE, SRADDET) et les PLU (plan local d'urbanisme) portés par les communes.

M. le Président rappelle que le SCoT BUCOPA est porté par les quatre communautés de communes qui composent le syndicat mixte :

- La communauté de communes de la Côtière à Montluel
- La communauté de communes de Miribel et du Plateau
- La communauté de communes de la Plaine de l'Ain
- La communauté de communes de Rives de l'Ain Pays du Cerdon

Ce SCoT avait fait l'objet d'une révision générale en janvier 2017 et il est exécutoire depuis le 2 mai 2017. Il est composé de trois documents :

- Le rapport de présentation
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)

M. le Président souligne l'objet de la réunion du jour à savoir la concertation préalable dans le cadre de la modification du SCoT. Si le SCoT est un document de planification à long terme (20 ans), il doit suivre les aléas, les évolutions de la société et du cadre technique et législatif. Les raisons suivantes justifient l'adaptation du document sans remettre en cause l'esprit général du SCoT :

- La correction d'erreurs matérielles constatées et qui nuisent à la compréhension du document
- La prise en compte des remarques du préfet de l'Ain au regard de la compatibilité avec le PGRI concernant certaines opérations mentionnées dans le SCoT (zone des Batterses à Beynost, ZAE de Pont Rompu et ZAC habitat à Pont-d'Ain)
- L'évolution des prescriptions et préconisations du DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs) afin d'inscrire la politique énergétique du territoire en cohérence avec la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie) pour anticiper les alternatives de production nouvelle d'énergie décarbonée. Ainsi il s'agit de prévoir dans le SCoT les conditions pour se porter candidat à l'accueil d'une paire d'EPR sur le site du Bugey, souhait exprimé par les communes du syndicat, le département de l'Ain et la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- La rationalisation et l'organisation de la stratégie économique et foncière et la gestion de la consommation d'espaces dans une logique de maintien des grands équilibres du SCoT et du territoire
- Le souhait d'inscrire la modification du SCoT dans la loi Climat et Résilience

- En mettant l'accent sur le mix énergétique et le développement d'installations solaires sur les toitures
- En renforçant la lutte contre les îlots de chaleurs
- En renforçant la protection des eaux du Rhône de manière plus complète

M. le Président rappelle que l'ordre du jour porte sur le contenu de la modification du SCoT et non sur un débat pour ou contre le nucléaire, débat légitime, mais qui ne relève pas du SCoT mais d'un choix national porté par l'Etat. Ce n'est pas non plus une concertation pour l'accueil d'une paire d'EPR puisqu'à ce jour le site n'a pas été retenu pour accueillir ces équipements.

Cet échange et celui de demain (2^{nde} réunion publique sur la commune de Balan le 30.11.2021) ainsi que les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et des contributions écrites du public permettront de modifier et de compléter le document soumis à concertation qui n'est pas le contenu définitif de la modification qui sera soumis à enquête publique.

Présentation du projet de modification par Mme Bisson – Cabinet E.A.U

Mme Bisson, urbaniste en charge de la rédaction de la modification du SCoT présente le projet de modification.

Elle précise que ce document est un premier jet et qu'il ne sera pas le document définitif, en revanche il est une base pour ouvrir les discussions. La modification est accessible sur le site internet du syndicat BUCOPA sur le lien suivant : http://www.bucopa.fr/wp-content/uploads/BUCOPA_RAPPORT-MODIF-SCOT-N%C2%B01.pdf

Mme Bisson rappelle que le SCoT est un document stratégique pour le territoire en lien avec la métropole. Le territoire possède une vraie spécificité sur le plan industriel et sur le savoir-faire. Cette modification comporte trois blocs qui s'imbriquent les uns aux autres :

- **Climat** : Renforcer les prescriptions dans la perspective de la loi Climat et Résilience
- **Nucléaire** : Mettre en œuvre les conditions pour de potentielles nouvelles installations nucléaires, dont la décision revient au gouvernement qui pourra s'appuyer sur les scénarios RTE (Réseau de Transport d'Électricité) récemment publiés
- **Développement économique** : Certaines affectations étaient trop fléchées et empêchaient les réflexions foncières et environnementales. Réorganisation économique, amélioration de la gestion économique par rapport aux réflexions environnementales (notamment sur les risques d'inondation et la meilleure utilisation du foncier)

Le diaporama présenté à la réunion est disponible en annexe du présent compte-rendu.

Échanges avec l'assemblée

Un temps d'échanges a ensuite eu lieu encadré par l'animatrice de la réunion. Dans un souci de cohérence, ce temps de questions/réponses est retranscrit par thématique.

- **Questions sur le foncier**

- **Question sur le nombre d'hectares suffisants pour l'installation des EPR (336 hectares ou 150 hectares)**

Réponse du cabinet E.A.U : Le SCoT va programmer 150 hectares.

Complément de réponse par les intervenants d'EDF : Au départ, il y avait une étude de la SAFER sur 336 ha, mais la SAFER prospecte aujourd'hui pour 150 ha. En effet, l'empreinte actuelle de la centrale pour quatre réacteurs est de 100 ha. La responsabilité d'exploitant d'EDF sur le long terme amène à sécuriser le foncier pour garantir la pérennité de la centrale (actuelle ou nouvelle), voire d'autres moyens de production qui ne sont pas connus aujourd'hui et qui seront définis à l'avenir. Pour avoir des projets, quels qu'ils soient, il faut effectivement sécuriser du foncier.

- **Question sur l'amputation de la zone ouest d'Ambérieu**

Réponse du chef de projet SCoT : C'est l'approbation du PLU d'Ambérieu qui a amputé ce secteur de 18/20ha. Il reste désormais le long de la route qui va à Château-Gaillard un projet de zone éco (14ha) qui persiste et le long de la route 1084 (8 à 9ha). Ces éléments n'ont pas été remis en cause par le SCoT, ils ont été intégrés en fonction du PLU d'Ambérieu qui a remis ces terrains en agricole.

Complément de réponse par M. le Maire d'Ambérieu-en-Bugey : Dans les mois à venir et avec la loi Climat et Résilience, la partie ouest d'Ambérieu sera plus compromise que par le projet d'EPR.

- **Question sur le retour de la prospection réalisée par la SAFER sur les terrains de propriétaires privés**

Réponse des intervenants EDF :

A la demande d'EDF, la SAFER a étudié la faisabilité foncière sur un large périmètre d'étude de 336 ha. Il s'agissait bien d'un périmètre d'étude (et non d'un périmètre d'implantation industrielle). L'analyse a ensuite conduit en 2019 à resserrer le périmètre de prospection à 150 ha.

Tous les propriétaires exploitants situés sur la zone d'étude de faisabilité ont reçu un courrier de la SAFER mi 2019 pour les informer. En lien avec la SAFER, la maîtrise foncière de ce périmètre réduit est toujours en cours d'étude.

- **Questions sur les autres énergies**

- **Entre 2016 et 2020, l'Allemagne a diminué le recours au charbon.**

Réponse par le directeur du département climat et énergie à l'Institut Français des Relations internationales (IFRI) :

Concernant l'Allemagne, son enjeu premier était de sortir du nucléaire. Cette décision prise au début des années 2000 et accélérée en 2011 n'était pas en lien avec le climat. Ce qui a été observé c'est que le rôle du charbon dans la production d'électricité a fini par reculer et que les énergies renouvelables ont augmenté. Mais quand il faut compenser leur intermittence, l'Allemagne a recours davantage aux centrales à gaz, et en 2020, le charbon a connu des appels sans précédents. Donc l'Allemagne ne répond pas au défi de décarboner sa production énergétique aussi rapidement qu'il ne le faudrait.

- **Question sur la prise en compte du biogaz comme production d'énergie combiné aux énergies renouvelables qui permettrait de limiter les coûts (ex : Allemagne)**

Réponse du directeur du département énergie et climat à l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI) : Sur le renouvelable il n'est pas possible de comparer avec le nucléaire. En effet il faut comparer des systèmes et toutes leurs composantes (ENR, réseaux, échanges transfrontaliers et outils de flexibilité dans le système allemand et ENR, nucléaire et flexibilité dans le système français).

- **Questions sur les énergies renouvelables**

- **Questions sur le temps et le coût de construction des EPR en lien avec la possibilité de mettre en place des énergies renouvelables plus rapidement et à moindre coût (ex. retard et coût : Flamanville)**

Réponse de M. le Président : La modification du SCoT est proposée aujourd'hui, car il y a eu une prise de décision préalable des collectivités. Ces territoires sont favorables à l'accueil d'une paire d'EPR.

Le SCoT renforce le choix de mix énergétique. En effet, il n'est pas possible de se baser seulement sur la production nucléaire et c'est l'esprit du mix énergétique souhaité par le gouvernement. C'est pourquoi la modification comporte des éléments nouveaux pour favoriser l'implantation du photovoltaïque.

Complément de réponse par le directeur du département climat et énergie à l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI) : Les travaux du GIEC sont importants dans ces décisions. Concernant le temps de construction, la France possède un parc électrique bas carbone extraordinaire, mais vieillissant. L'enjeu est de compenser ces capacités vieillissantes et de prolonger les centrales de 20 ans partout où c'est possible. L'enjeu de la transition énergétique c'est d'électrifier les mobilités, les transports et les industries. Il est donc urgent de prendre ces décisions, car cela va permettre d'apporter des solutions tout en accélérant dans le même temps les énergies renouvelables. L'un ne va pas sans l'autre et c'est tout l'enjeu de la PPE.

En ce qui concerne les retards de construction de l'EPR de Flamanville, il y a eu en effet un traumatisme, amplifié également par les accumulations des surcoûts, déboires et retards sur Flamanville. Mais ces retards sont plus liés à une perte de compétence industrielle qui est en voie d'être rattrapée. Au même moment en Chine deux EPR ont été construits, ce qui montre bien que ça fonctionne y compris en Grande-Bretagne où malgré le COVID le chantier Hinkley Point C (deux réacteurs) avance dans les temps.

Complément des intervenants EDF : La proposition d'EDF à l'État de construire six réacteurs correspond à l'enjeu de se positionner dans un effet de série et de programmes.

Le RTE a produit un rapport récemment dans lequel il présente plusieurs scénarios mêlant à la fois la construction d'EPR et le développement important du renouvelable à un rythme plus élevé que ce qui est fait maintenant. Ces scénarios correspondent aux besoins énergétiques des Français en termes d'énergie décarbonée tout en maîtrisant les coûts. Les scénarios comprenant une part de nucléaire sont les plus compétitifs en termes de coûts. En Allemagne ils ouvrent encore des centrales à charbon et au gaz, car il n'est pas possible de maîtriser le vent et le soleil. De fait quand 1 mégawatt de renouvelable est installé, il faut aussi le pendant pour maîtriser l'intermittence.

Complément par M. le Maire de Loyettes : Exemple du photovoltaïque sur la commune qui a été difficile à installer (démarches longues et compliquées). Depuis mi-novembre, rien n'est produit, car ce sont des énergies intermittentes. Donc le pays a besoin d'énergie pilotable (nucléaire et hydraulique). Dans les années à venir, il faudra produire plus c'est donc en mixant les énergies et en travaillant ensemble que ce sera possible.

- **Questions techniques**

- **Question sur l'eau et le refroidissement des centrales en lien avec les conditions de dérèglement climatique (baisse de débit du Rhône)**

Réponse des intervenants EDF : Toute installation thermique a besoin de source froide. Il est possible d'utiliser soit l'eau d'un fleuve, soit l'eau de la mer. Dans ces cas, il n'y a pas de prélèvement, mais juste un impact thermique. L'autre solution de refroidissement correspond aux tours aéroréfrigérantes (refroidissement par l'air), le seul prélèvement d'eau correspond à la compensation de l'eau évaporée. Les ingénieurs travaillent en se projetant sur le rapport du GIEC en dimensionnant le projet à 100 ans. Des exemples comme le CNPE de Civaux sur la Vienne dont le débit notamment l'été est faible ou avec l'existence d'une centrale en plein désert (Etats-Unis dans le Nevada) montrent que cet enjeu est maîtrisable.

- **Question sur le potentiel stockage des déchets nucléaires sur le site de l'extension des EPR**

Réponse des intervenants EDF : L'inscription dans la modification du SCoT correspond bien à cette logique de nouveaux réacteurs. L'aspect déchet, n'est pas l'objet de la discussion d'aujourd'hui. Sachez qu'il y a une différence entre stockage et entreposage. Quand on évoque l'entreposage, installation de déchets sur les sites,

c'est une solution temporaire et provisoire. Aujourd'hui il existe des filières pour stocker de manière définitive ou pour recycler (La Hague, Cigéo, etc.), ce sont des endroits déterminés et qui ne se situent pas sur les sites. La gestion des déchets EPR s'inscrit dans ces filières. Les EPR étant plus puissants, ils sont une solution plus compacte avec un impact réduit sur l'environnement par mégawatt produit.

- **Remarque sur l'arrêt d'un réacteur chinois pour cause de fuite sur un EPR ce qui explique l'arrêt d'un réacteur. Cela confirme que l'on ne sait pas encore faire.**

Réponse par le directeur du département climat et énergie à l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI) : En effet il y a eu une mise à l'arrêt liée au principe de précaution suite à un dysfonctionnement. Bien que la Chine qui opère L'EPR n'est pas la plus transparente, ce type de situation n'est pas exceptionnel. L'autre EPR fonctionne sans problème. De plus, cet évènement est arrivé au cours de la négociation entre la France et l'Inde concernant l'installation d'EPR et les États-Unis ont souhaité -dans une logique géopolitique- décrédibiliser la filière française.

- **Questions sur le territoire**

- **Question sur les relations avec les territoires voisins et notamment le canton de Genève**

Réponse du directeur du département climat et énergie à l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI) : Les stratégies antinucléaires de nos voisins peuvent être prises, en compte, mais il faut bien voir que la France est là pour leur fournir de l'électricité quand ils en ont besoin. La décision prise à Berne par la Suisse est de ne pas fixer de date de sortie du nucléaire. La Suisse a besoin de cette énergie dans le temps et de compter sur ses voisins.

- **Question sur la possibilité de faire une desserte vers le sud vers Saint-Vulbas/Loyettes en lien avec l'arrivée du tram entre Crémieu et Pont-de-Chéruy**

Réponse de M. le Président : La réflexion sur les transports collectifs va au-delà des installations des EPR, car les enjeux de mobilité et de transports sur ce secteur sont particulièrement importants en lien avec le développement économique sur le PIPA (Parc Industriel de la Plaine de l'Ain). Les réflexions actuelles sur les entrées Sud du territoire sont doubles :

- Une desserte par tram renforcée côté Isère
- Une inscription dans la modification (demande de Loyettes) d'une nouvelle traversée du Rhône pour faciliter l'accès du territoire et une réflexion qui se couple avec les modes doux

Ces points sont déjà en études, quelle que soit la décision de construction des EPR par le gouvernement.

- **Question sur la conciliation avec le barrage au fil de l'eau et la construction de nouveaux réacteurs**

Réponse d'un représentant de la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) : Dans l'hypothèse où la concession serait prolongée par l'État (2023 à 2040) la CNR étudiera le projet d'aménagement dans le cadre de la PPE. Il faudra donc conduire un débat collectif avec une procédure pour le comité national du débat public. Le débat se fera sur le temps long et si les feux se mettent au vert la réalisation ne commencera pas avant 2032. Les aménagements sur le Rhône se réalisent pour une durée dans le temps d'un siècle ou plus.

- **Question diverse**

- **Demande de l'association « Sortir du nucléaire Bugey » d'accéder aux présentations faites par EDF aux élus de BUCOPA. La Cada (Commission d'accès aux documents administratifs) a donné raison à l'association pour avoir accès à ces documents.**

Réponse des intervenants EDF : Le BUCOPA ne dispose pas de ces documents. EDF souligne que ces documents ont été produits à destination des élus pour des usages spécifiques. Ce n'est pas le cadre de la discussion de ce soir.

- **Questions sur la procédure et la concertation**

- **Question sur le planning de la modification du SCoT**

Réponse de M. le Président : C'est un arrêté du 22 juin 2021 qui a lancé la modification. La concertation préalable qui est en cours pour 3 mois se terminera le 26 février 2022, les modalités de celle-ci ont été définies par délibération du conseil syndical. À la suite de cela, une enquête publique avec le Commissaire Enquêteur permettra d'étudier les avis par lui-même en juin/juillet 2022. Il n'y a pas encore de date fixée pour l'approbation, en conseil syndical, mais ce sera certainement à l'horizon septembre/ octobre 2022. Le choix qui a été fait est de laisser un temps long de débat et de discussion.

- **Question sur la concertation et l'implication des habitants sur le projet**

Réponse par M. le Président : Les avis émis l'ont été par des collectivités territoriales élues démocratiquement. Le Président n'a pas d'avis à donner sur la manière dont chaque collectivité prend position et rend des avis sur leur territoire.

Une autre procédure arrivera par la suite, la concertation/débat public sur les EPR devant la commission nationale du débat public, et c'est obligatoire. La décision de l'installation de ces EPR appartient à l'État. Ce qui est maîtrisé à l'échelle de BUCOPA c'est bien la modification du SCoT qui est un choix collectif et voté en conseil syndical. Les modalités de concertation retenues dans la délibération du 22 juin 2021 ont été prévues pour associer largement l'ensemble de la population et des acteurs concernés :

- Information et affichage de l'ensemble des modalités de concertation dans toutes les communes et intercommunalités du territoire du BUCOPA
- Publication de ces mêmes modalités de concertation préalable dans deux journaux locaux (Le Progrès et la Voix de l'Ain) Mise à disposition sur notre site internet de l'ensemble des documents
- Organisation de deux réunions publiques pour aller à la rencontre et écouter les avis des habitants du territoire

La procédure ira jusqu'au bout, en revanche c'est bien le contenu de la procédure qui est en discussion. Le document n'est pas définitif, car il doit se nourrir des réactions et avis exprimés. Tout cela sera ainsi réétudié. C'est ensuite sur le document final que le conseil syndical devra se prononcer par un vote de ses membres.

Complément de réponse par M. le Maire d'Ambérieu-en-Bugey : Les dernières lois sur la transition énergétique ont écrit que ce sont les EPCI qui avaient la compétence d'animer le débat sur le sujet de la transition énergétique. La modification du SCoT est un choix important partagé par les 14 EPCI du département de l'Ain, dont les quatre qui composent le SCoT du BUCOPA. C'est d'ailleurs une spécificité nationale, l'Ain est le seul département qui a fait le choix de traiter ces sujets de manière collective ; les élus sont engagés dans la transition énergétique et aussi dans la promotion des énergies renouvelables.

Conclusion par M. le Président

M. le Président remercie M. le Maire de Lagnieu pour son accueil et remercie l'ensemble des intervenants et les cabinets qui nous accompagnent dans cette procédure. Il remercie Monsieur Eyl-Mazzega de l'IFRI pour sa présence ainsi que l'ensemble des élus et des habitants présents pour les échanges qui ont eu lieu au cours de cette réunion. Il précise qu'un compte rendu de la réunion servira à revoir et approfondir et le cas échéant à modifier les éléments qui constituent la consultation. Il indique qu'une deuxième réunion sur le même format se tiendra demain à Balan à 18h30.

Il rappelle enfin que la concertation préalable se termine le 26 février 2022 et que d'ici là tous ceux qui le souhaitent peuvent contribuer par écrit à enrichir le débat.